



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-53

Objet : Délibération portant sur la politique sportive 2019 de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Conseillers en exercice	30	Pour	27
Conseillers présents	21	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	6	L'an 2018, le 18 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	06/12/2018		
Date d'affichage	07/12/2018		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danielle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		Denis LOPEZ
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

21 DEC. 2018

N° 2018-53

Objet : Délibération portant sur la politique sportive 2019 de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Vu les statuts de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Considérant les travaux de la commission compétente

Considérant les travaux des commissions « culture et sport », « enfance et jeunesse » et « développement durable »

Considérant les travaux de la commission des finances

Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de synthèse :

La politique sportive de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" s'organise autour d'action mobilisant les forces déjà existantes du territoire en leur donnant des outils pour mener des animations conjointes et innovantes.

Cette démarche a pour ambition de porter un regard neuf sur les pratiques, d'offrir aux habitants une complémentarité avec les actions déjà menées, de mobiliser les élus et les associations dans des projets communs de territoire.

Des projets qui se sont concrétisés en 2018, au travers des actions suivantes :

Action 1 - CAP33 :

Cette année la poursuite du dispositif CAP33 pendant les vacances scolaires d'été, a animé le territoire sur les mois de juillet et d'août, avec comme objectifs :

- de favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives, de loisirs, culturels, liées à l'environnement pour un public jeune et adulte de plus de 15 ans, ou familial
- de rendre accessible les différentes pratiques au plus grand nombre
- de faire découvrir aux publics les associations locales
- de conforter la dynamique de notre territoire, son emploi sportif, ainsi que sa vitalité et sa diversité associative au service de la population
- de permettre à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances de trouver une source d'occupation et de plaisir pour échanger et partager des activités
- de conforter un des rôles essentiels de la communauté des communes qui est d'apporter de nouveaux services à la population dans un esprit de solidarité territoriale.

Son bilan mis à la disposition de tous les conseillers communautaires lors de notre conseil du 13 novembre 2018, est en nette amélioration par rapport à 2017. Beaucoup plus de participation, un partenariat associatif plus important, sportif mais aussi culturel, un programme varié et un nombre d'heures d'activité diverses (découvertes gratuites, séances d'approfondissement, de tournois) en augmentation. De plus, les nombreuses activités se sont déroulées sur l'ensemble de notre territoire, chaque commune ayant apportée, sa contribution, de façon inégale mais cependant plus solidaire que l'année dernière.

Action 2 – A PIED A VELO :

L'autre moment fort, la manifestation « A Pied A Vélo » pour sa 8^{ème} édition organisée par la commune de Pompignac a remporté un succès d'estime et confirmé son incontestable valeur intergénérationnelle. Autour d'une mobilisation toujours aussi importante des bénévoles associatifs, d'élus de toutes les communes, les participants ont pu découvrir de nouveaux itinéraires proposés par les associations sportives de randonnées, de cyclo, chacun à son rythme entre amis ou en famille, en bravant, une nouvelle fois, les éléments défavorables

(pluie, vent, froid..) courageusement, et dans la bonne humeur. La restauration organisée par le Football Club des Coteaux Bordelais, a été un moment de convivialité attendu par tous, organisateurs et participants.

Cette édition s'est bien inscrite dans la démarche communautaire avec la ferme volonté de poursuivre et de pérenniser l'INDENTITE SPORT DE NATURE DES COTEAUX BORDELAIS, en respectant les objectifs affichés lors de sa première édition en 2011 :

- Découvrir le territoire autrement.
- Mettre en valeur les communes des Coteaux Bordelais.
- Pratiquer un sport de nature en famille.
- Sensibiliser la population à la pratique sportive familiale sur son territoire.
- Faire du lien entre les acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et sportifs.
- Clôturer la manifestation autour d'un moment de convivialité et de partage
- Pérenniser la manifestation avec une implication constante des élus.

Cette manifestation qui se déroule le premier dimanche du mois d'octobre est devenue incontournable dans le calendrier des animations proposées par la communauté des communes.

Action 3 – REFONTE PDIPR :

Le Conseil Départemental de la Gironde a engagé depuis 2015 un travail de remise à plat de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et voté des nouvelles modalités de gestion obligeant les territoires à reconsidérer leur offre d'itinérance.

Une refonte rendue nécessaire en raison d'un constat partagé :

- Trop de routes goudronnées
- Un intérêt des parcours qui se révèle assez moyen pour le tourisme et les locaux
- Une veille déficiente
- Une charte obsolète
- Une promotion qui n'est pas à la hauteur des enjeux actuels.

Une refonte nécessaire avec des objectifs pour :

- aboutir à une **gestion partagée**
- **déléguer** une partie de la gestion du PDIPR aux EPCI
- **accompagner** les EPCI en ingénierie et financièrement dans la délégation
- prendre en compte le **tourisme** comme un des enjeux majeurs du PDIPR et proposer à **nos habitants** les meilleurs accès aux richesses de la Gironde.

Une refonte avec une stratégie de classification des cheminements selon trois catégories :

- niveau départemental (GR itinéraire de Grande Randonnée, Compostelle, Bastides et Abbayes : environ 1 150 km. GESTION DEPARTEMENTAL
- niveau intercommunal : (les schémas communautaires) environ 1 680 km. GESTION COMMUNAUTAIRE DELEGUEE PAR LE DEPARTEMENT
- itinéraires qui ne seraient pas retenus au niveau communautaire : environ 2 000 km. GESTION COMMUNALE (désinscription cause juridique)

La communauté des communes « Les Coteaux Bordelais » après une longue phase de réflexion a décidé de s'impliquer fortement dans cette démarche pour construire un schéma cohérent sur son territoire.

Cette stratégie intercommunale, doit permettre de structurer un réseau de randonnées multi-pratiques qui correspond à la demande des usagers de notre territoire et qui propose une offre de qualité pour la Gironde.

A cet effet, elle a délibéré et approuvé dans sa séance du 2 octobre 2018, la mise en place d'un groupe de travail constitué d'élus référents de chaque commune, de représentants des usages « pédestre, vtt, et équestre », et de l'OTEM, pour élaborer un schéma communautaire d'itinérance cohérent et partagé.

Ce groupe de travail et technique à la fois, sera animé par une technicienne territoriale recrutée pour 9 mois du 1^{er} novembre 2018 au 31 juillet 2019, à raison de 10 heures hebdomadaires, pour occuper le poste de chargée de mission PDIPR. Elle assurera la coordination de l'ensemble des travaux de recensement, de réflexion, ainsi que le lien avec les services départementaux compétents.

Dans cet esprit, il est proposé :

Action 1 – CAP33 :

De formaliser au Conseil Départemental notre intention de renouveler le dispositif CAP33 sur notre territoire pour les vacances estivales 2019

En accord avec la commission des finances il a été jugé possible de mobiliser une ligne budgétaire à hauteur de 15 K€.

Comme chaque année il est nécessaire de recruter 3 agents contractuels

Action 2 – A PIED A VELO :

De reconduire la manifestation communautaire "A Pied A Vélo" le dimanche 6 octobre 2019, dont l'organisation sera confiée à la commune de Salleboeuf, sous sa forme actuelle pour un montant équivalent aux dépenses 2018, soit 4 000 €, y compris la communication.

Une ligne budgétaire supplémentaire devra être prévue sur la sécurité imposée dans le cadre du plan Vigipirate si celui-ci est maintenu.

Action 3 – REFONTE PDIPR :

De poursuivre et de finaliser le projet de construction, avec les membres du Groupe de Travail désignés (élus, représentants des usages, de l'OTEM, d'un schéma communautaire cohérent dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires, de Promenade et de Randonnée, pour 2019.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide de valider à l'unanimité des suffrages exprimés la politique sportive telle que présentée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 18 décembre 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature

2018_53 DELIBERATION PORTANT SUR LA POLITIQUE SPORTIVE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	19/12/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	19/12/2018	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // sigpresident